



Guide - Démarche de candidature PQEE du BCI

2024-2025

Informations générales et conditions

Le programme PQÉÉ (*Programme Québécois d'Echange Etudiant*) du BCI (*Bureau de Coopération Interuniversitaire*) est un programme d'échange entre la France et le Québec. Il s'adresse aux étudiants français et extra-européens de toutes disciplines, ayant effectué au moins deux années d'études dans l'enseignement supérieur et possédant un excellent dossier académique (moyenne cumulative de 12/20 pour l'ensemble du cursus universitaire).

> Tout étudiant inscrit à l'Université de Montpellier et répondant aux conditions susnommées peut donc candidater sous réserve de la qualité de son dossier et de la détention d'un passeport en cours de validité.

La période de mobilité est **d'un semestre ou deux**. L'étudiant reste inscrit à l'UFR STAPS et s'acquitte des droits de scolarité en France.

Un étudiant ne peut pas utiliser le BCI pour un stage seul. Il candidate pour une période d'études avec parfois la possibilité de faire un stage (dans des conditions bien définies). Certaines Universités refusent toute forme de stage.

Système universitaire au Québec

1^{er} cycle / Baccalauréat = Licence

2^{ème} cycle / Maitrise = Master

1 crédit canadien = 2 ECTS, donc une année universitaire au Québec = environ 30 crédits canadiens.

Calendrier :

Session d'automne : fin août/début septembre à mi/fin décembre (= S1)

Session d'hiver : début janvier à fin avril (= S2)

Année universitaire : fin août à fin avril



Etapes de candidature

1/ Mettre en place son projet :

- Réfléchir à son projet : résultats universitaires suffisants ? Budget suffisant ?
- Vérifier les conditions de participation des universités d'accueil concernées et votre admissibilité sur le site de BCI (onglet "conditions d'admission").

2/ Choisir une université d'accueil :

- Trouver un programmes d'études correspondant à votre cursus STAPS actuel.

Les offres de formation et programmes d'études **ouverts**, ainsi que les conditions d'admission sont consultables sur le site internet de BCI ([Accueil - BCI \(bci-qc.ca\)](http://bci-qc.ca)). Vérifier le site internet afin de déterminer le choix le plus pertinent.

- Maîtriser la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil.
- Choix d'un établissement d'accueil pertinent par rapport à la formation STAPS.

Attention, les premiers éléments (admissibilité, universités participantes...) sont mis à jour sur le site BCI courant décembre MAIS les autres éléments (filières ouvertes, offres de cours...) ne sont actualisés que courant janvier. Le choix d'un étudiant pour un établissement ne peut être pertinent et fiable qu'après avoir vu l'ensemble des éléments actualisés au mois de janvier.

3/ Constituer votre dossier de candidature :

- Rendez-vous sur le site internet officiel de l'université souhaitée et recherchez les cours disponibles correspondant au code du programme choisi : **compléter le contrat pédagogique et le soumettre pour validation au responsable de formation n+1.** Pensez à reporter le code du programme ainsi que son titre sur le contrat pédagogique.
- Rassembler toutes les pièces du dossier de candidature (liste disponible sur le site de l'UFR).
- Transmettre votre dossier complet au Bureau des Relations Internationales pour une présélection au niveau de l'Université de Montpellier (fin janvier - début février).

4/ Ma candidature est retenue au niveau de l'Université de Montpellier :

- Le Bureau des Relations Internationales vous informe de votre acceptation par mail et vous envoie un code d'accès BCI pour compléter un formulaire en ligne.
- Remplir le **formulaire de demande de participation** en ligne via le site BCI, le valider, l'imprimer, le signer et le déposer au Bureau des Relations Internationales à la date indiquée dans le mail d'acceptation.

5/ Ma candidature est retenue par l'Université Québécoise :

- Je reçois la lettre d'admission (entre avril et juin)
- S'occuper des formalités administratives d'entrée dans le pays (permis d'études, CAQ, AVE, formulaire SE401Q106, etc... + d'infos : [Accueil - BCI \(bci-qc.ca\)](http://bci-qc.ca))
- Se présenter à l'Université d'accueil et s'inscrire aux cours notés dans le contrat pédagogique



Liste des universités québécoises participantes (2024-2025)

Université du Québec à Trois Rivières (UQTR)
Université du Québec en Outaouais (UQO)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)
Ecole de Technologie Supérieure (ETS)
Université de Sherbrooke
Université Laval

>Pour information, les universités Québec à Trois-Rivières (UQTR), Québec en Outaouais (UQO), Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), Ecole de technologie supérieure (ETS) **n'ont pas de programme d'études qui correspondent avec l'UFR STAPS. Il n'est donc pas possible d'y postuler.**

>L'Université de Sherbrooke fait partie des Universités partenaires de STAPS, il n'est donc pas possible d'y candidater via le programme PQEE du BCI.

>Attention, l'Université du Québec à Montréal, l'Université du Québec à Rimouski et Bishop's University se sont retirées du programme PQEE du BCI.

Tableau à titre informatif, ne remplace pas le tableau de synthèse de BCI ; Consultez le site BCI pour connaître toutes les indications.

Nom de l'Université	Recommandations	Moyenne cumulative nécessaire	Stage possible	Cours offerts en anglais
Université Laval (https://echanges-etudiants.bci-gc.ca/ecole/universite-laval/)	-Excellent dossier (2 places uniquement pour l'UM) -12 ects minimum -Admission uniquement à l'année -Pour STAPS : Baccalauréat en kinésiologie ou Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé	12/20 Sur l'ensemble du cursus universitaire	non	oui

Calendrier de candidature pour une participation au programme en 2024-2025

-Faire parvenir au Bureau des Relations Internationales de l'UFR STAPS **l'ensemble des documents** mentionnés dans la liste des pièces justificatives pour le **28/01/24 dernier délai**.

-Si avis positif au niveau de l'Université de Montpellier, remplir le **formulaire en ligne** BCI avec le **code** communiqué par le BRI et l'envoyer signé au BRI avant le **05/02/24**.



Points à respecter

-Les étudiants ne doivent en aucun cas contacter directement l'administration du Québec (BCI et Universités). Le Bureau des Relations Internationales et les enseignants peut conseiller et orienter les étudiants en fonction de leur profil universitaire et résultats.

- L'inscription en ligne BCI ne peut se faire qu'à partir du moment où l'étudiant a reçu l'aval du BRI.

-Vous ne pourrez pas partir en mobilité si vous ne validez pas l'année en cours.

-Attendre votre lettre d'acceptation de l'université québécoise avant de partir.

Le candidat admis doit donner suite auprès de l'université d'accueil en lui faisant savoir s'il accepte ou se désiste du programme.

-Pour une période d'études supérieure à 6 mois, dès réception de la lettre d'admission, il faut demander un CAQ (Certificat d'acceptation au Québec), puis un permis d'études (et pas un permis de travail) **avant** d'arriver sur le territoire canadien.

CAQ et permis d'études sont facultatifs pour les étudiants dont la mobilité est inférieure à 6 mois, **sauf** s'ils souhaitent travailler sur le campus.

-Certains cours choisis dans le contrat peuvent ne pas être offerts durant la période de participation et l'établissement d'accueil propose alors à l'étudiant des cours équivalents. En cas de changement, il est donc primordial de **consulter le responsable pédagogique afin de s'assurer de la validité de ces équivalences**. Si les nouveaux cours proposés sont jugés d'un niveau inférieur aux exigences, il conviendrait de ne pas donner suite à la mobilité PQEE.

-Pensez à faire votre **inscription administrative** à STAPS avant de partir.

-Pour recevoir un CAQ (Certificat d'acceptation au Québec), vous devez démontrer que vous disposez des **ressources financières suffisantes** pour couvrir notamment les frais d'installation et de subsistance pour toute la durée de votre séjour. Des justificatifs de ressources seront demandés au moment de la demande de visa (notification de bourse, épargnes...). Il est conseillé de s'informer au plus tôt via l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/immigration>

-**Financement** : A titre indicatif, les frais de subsistance (loyer, nourriture, dépenses personnelles, transport en commun, etc.) pour l'année 2023 sont estimés à environ 14 349\$ CAN par année (environ 9730 euros). Le budget mensuel d'un étudiant se situe entre 900 et 1200\$ CAN. Ce montant exclut les frais de transport vers le Québec.

Attention, il est tout à fait possible que votre mobilité au Québec n'aboutisse à aucune aide financière de la part de l'Université de Montpellier.

-**Maintien de la sécurité sociale** : Pour obtenir la carte d'assurance maladie du Québec, l'étudiant français doit en faire la demande à la Régie de l'Assurance Maladie du Québec en joignant le formulaire SE 401 Q 106 (à faire préalablement signer par le BRI et la CPAM) et le CAQ **avant** l'inscription dans l'établissement d'accueil québécois.

Attention à ne pas confondre :

SE 401 Q 104 : étudiants français effectuant un stage non rémunéré

SE 401 Q 106 : étudiants français participant à un échange.

-Aucun retard possible à l'arrivée.